

QUATRIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 2-N°5 MARS
2023



KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 2-N°5 MARS 2023



Bamako, Mars 2023

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Directeur de Publication

Prof.MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*

- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*
- Prof. TRAORE Amadou, *Université de Segou-Mali*
- Prof. BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

TABLE OF CONTENTS

Abdramane Soumaré, L'OPERATIONNALISATION DES NOUVELLES REGIONS : DEFIS, ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR UN VERITABLE MAILLAGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL pp. 01 – 11	
TOGNIA SABA Victor Aimé, APROXIMACIÓN AL CONECTOR CAUSAL PUES EN NADIE TIENE BUENA FAMA EN ESTE PAÍS DE JUAN TOMÁS ÁVILA LAUREL.....pp. 12– 24	
Gérard Kouakou Kouamé, IN SPITE OF AND DESPITE: HOW TO TELL THEM APART FROM METAOPERATIONAL GRAMMAR PERSPECTIVE?.....pp. 25 – 37	
MOHAMED ALI MOUSSA BAMBA, SINCLAIR LEWIS'S <i>BABBITT</i> : A TOTAL SATIREpp. 38 – 53	
Maméry TRAORE, LA MIGRATION DES JEUNES SUBSAHARIENS VERS L'EUROPE : AVANTAGES ET INCONVENIENTpp. 54 – 68	
M'Baha Moussa SISSOKO, HISTOIRE COMBINEE DE CRISES POLITIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE DECENTRALISATION AU MALI : ENTRE ESSOUFFLEMENT ET RESURGENCE DE LA DECENTRALISATION DANS LE SILLAGE DES CRISES POLITIQUES..... 69 – 84	
Antoinette AKPLOGAN, Mariam COULIBALY, Fatoumata Traoré, MODES D'ACCES ET DE GESTION DES TERRES DES BAS-FONDS DE KAMBILA (KATI- MALI).....pp. 85 – 98	
Adama COULIBALY, Sory Ibrahima KEITA, EXPLORING SCIENCE TEACHING SUPERVISION IN THE MADRASAS OF RIVE DROITE SCHOOL DISTRICT OF BAMAKO pp. 99 – 108	
Loukou Bernard KOFFI, Kouakou YAO, Gnopoh Julien PREGNON, LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES, ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR HÉVÉICOLE EN CÔTE D'IVOIRE (1999-2012)..... pp. 109 – 120	
ANDE KOUAKOU ANTONY, THE SYMBOLISMS OF SONGS IN CHINUA ACHEBE'S <i>NO LONGER AT EASE</i> pp. 121 – 132	
Yogblo Armand GROGUHÉ, CONFLICTUALITÉ ENTRE COÉPOUSES ET SES EFFETS SUR LE VÉCU DE LA COÉPOUSE EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR EN CÔTE D'IVOIRE pp. 133 – 147	
Khardiata Ba, NEGOTIATING MOTHERHOOD AND PERSONAL ASPIRATIONS IN SINDIWE MAGONA'S <i>TO MY CHILDREN'S CHILDREN AND FORCED TO GROW</i> pp. 148 – 163	
Moulaye KONE, UNE ANALYSE PRAGMATIQUE DES ANTIPHRASES EN BAMANANKAN DANS LA COMMUNICATION DE LA POPULATION DE SIKASSO (MALI)..... pp. 164 – 176	
Alassane SIDIBE, GENDER AND RELIGION IN MALIAN LITERATURE: A READING OF SEYDOU BADIAN'S <i>SOUS L'ORAGE AND NOCES SACRÉES</i> pp. 177 – 189	

MODES D'ACCES ET DE GESTION DES TERRES DES BAS-FONDS DE KAMBILA (KATI-MALI)

¹Antoinette AKPLOGAN, ²Dr Mariam COULIBALY, ³Fatoumata Traoré,

¹IPU-E-mail : antoinetteakplogan@yahoo.fr

²ENSUP-E-mail : mamci2002@yahoo.fr

³DGERS-E-mail : traorefatim11@yahoo.fr

Résumé

Cet article porte sur les modes d'accès et de gestion des bas-fonds de la commune rurale de Kambila (Kati-Mali), une zone très riche en bas-fonds. Plusieurs études ont montré que l'exploitation des bas-fonds permet d'accroître la production agricole et la résilience des exploitants dans le contexte des changements climatiques. L'objectif de cet article consiste à analyser les différents modes d'accès et de gestion des bas-fonds de Kambila et les insuffisances induites par ces modes. Les données ont été collectées à travers des enquêtes auprès des différents acteurs impliqués dans la gestion de ces bas-fonds. Elles ont concerné 100 exploitants agricoles, 5 agents de Mairie, 5 du secteur d'agriculture de kati et 5 d'IPRO-IRRIGAR. Les résultats ont montré qu'il y a 5 bas-fonds à Kambila, dont 3 aménagés et 2 non aménagés de gestion particulière. Les règles de gestions des premiers sont fixées par les projets et les chefs coutumiers, et les seconds par les autorités coutumières. La possession moyenne des terres est 0,5ha/ménage mais la plus petite (généralement attribuée aux femmes) est 0,25ha. La superficie attribuée est fonction de la taille du ménage pour les bas-fonds aménagés. Pour ceux non aménagés, la taille moyenne peut atteindre 1ha/ménage. Les activités agricoles (agriculture, maraîchage...) se déroulent toute l'année. Il ressort que les chefs de villages et certains autochtones sont propriétaires terriens contrairement à la loi. 96% des terres sont exploitées par les autochtones et 4% par les migrants. Les femmes, bien que plus nombreuses dans l'exploitation, ne possèdent que 36,3%. En perspective, le respect des engagements pris en matière de la gestion, l'attribution des terres aux jeunes et aux femmes permettront de réduire les conflits, la pauvreté et le taux d'exode rural au niveau de la commune de Kambila.

Mots clés : *Bas-fonds, Gestion, IPRO-IRRIGAR, Kambila, Mode accès.*

Abstract

This communication focuses on the modes of access and management of the lowlands of the rural municipality of Kambila (Kati-Mali), an area very rich in lowlands. Several studies have shown that the exploitation of lowlands can increase agricultural production and the resilience of farmers in the context of climate change. The objective of this communication is to analyze the different modes of access and management of the lowlands of Kambila. The data was collected through individual surveys with the various actors involved in the management of the Kambila lowlands. They involved 100 farmers, 5 City Hall officials, 5 from the Kati agricultural sector and 5 from IPRO-IRRIGAR. The results showed that there are 5 lowlands in Kambila, including 3 developed and 2 undeveloped under special management. The management rules for the former are set by the projects and the customary chiefs, and the latter by the customary authorities. These modes (inheritance and loan) often generate

conflicts. The average landholding is 0.5ha/household but the smallest (generally attributed to women) is 0.25ha. The area allocated depends on the size of the household for the developed lowlands. For undeveloped areas, the average size can reach 1ha/household. Agricultural activities (agriculture, market gardening, etc.) take place all year round. It appears that the village chiefs and some natives are landowners contrary to the law. 96% of the land is exploited by natives and 4% by migrants. Women, although more numerous in the farm, own only 36.3%. In perspective, the respect of commitments made in terms of management, the allocation of land to young people and women will reduce conflicts, poverty and the rate of rural exodus in the commune of Kambila.

Keywords: IPRO-IRRIGAR, lowlands, land, mode of access, management.

Cite This Article As : Akplogan, A., Coulibaly, M., Traore, F., Dia, M. (2023). *Modes d'accès et de gestion des terres des bas-fonds de Kambila (Kati-Mali)*. 2(5) ([https://revue-kurukanfuga.net/ Modes d'accès et de gestion des terres des bas-fonds de Kambila \(Kati-Mali\).pdf](https://revue-kurukanfuga.net/Modes_d'accès_et_de_gestion_des_terres_des_bas-fonds_de_Kambila_(Kati-Mali).pdf))

INTRODUCTION

Cette étude porte sur les bas-fonds de la commune rurale de Kambila qui est une vaste zone humide riche en terres fertiles. Avec une population d'environ 15.365 habitants (RGPH 2009) sur une superficie de plus de 429,25 km², cette commune dispose d'une potentialité énorme en terres agricoles. Ces dernières constituent des atouts appréciables pour la pratique de cultures sèches et de cultures irriguées, et les bases de toutes activités de production dans ladite zone. La commune de Kambila compte cinq bas-fonds dont trois aménagés (Akplogan A., 2022). Cette commune constitue un véritable creuset de cultures maraîchères, qui approvisionne non seulement la capitale en tubercules, en fruits et légumes mais également certains pays voisins comme le Sénégal et la Mauritanie. Kambila est aussi une commune importante de Kati grâce à sa manne foncière.

Les bas-fonds peuvent être définis selon Hountondji et al.(2004) et Dembélé (2017), comme des zones de bas paysage à fond plat ou concave, ou encore de petites vallées à fond plat ou concave situées dans les parties en amont des réseaux de drainage. Raunet (1985) de sa part montre que ceux de la zone Soudano-sahélienne se composent de trois parties du point de vue géomorphologique: tête du bas-fond, la partie amont et aval ce qui convient mieux à notre zone d'étude.

Les bas-fonds ont les caractéristiques de disposer des terres fertiles (**Simpara M., 1996**) et ceux de Kambila (Kati) ne font pas exception. Avec les changements climatiques qui ont réduit les surfaces cultivables des plateaux, les bas-fonds sont perçus comme des opportunités pour accroître la production agricole et augmenter la résilience des agricultures familiales (**Traoré G. et al., 2017 ; Ballo M., 2019**).

Les modes d'accès et de gestion du foncier dans cette commune demeurent une préoccupation à cause de l'utilisation inappropriée des terres agricoles : implantations d'usines,

de carrières, accaparements et morcellements des terres auxquels il faut ajouter l'augmentation très rapide de la population (16,9% entre 2015 et 2021).

Les modes d'accès à la terre sont un peu particuliers à Kambila comparativement aux autres communes de Kati. Deux modes font litige : le mode coutumier et le mode moderne. Les femmes ainsi que les jeunes sont défavorisés par rapport aux autres couches alors que leur gestion et leur exploitation étaient assurées auparavant par les femmes âgées pour la riziculture et le maraîchage. Ce qui est source de divergence entre les autorités coutumières et les partenaires techniques. C'est pourquoi dans ces dernières années, Kambila a enregistré un nombre croissant de conflits fonciers entre autochtones et entre autochtones et étrangers qui prêtent des terres et tentent de les confisquer en cherchant des titres fonciers.

La loi n°96-050/ portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales dans son article 7 attribue aux collectivités la gestion de tous les domaines naturels et artificiels y compris les bas-fonds aux dites collectivités. La même loi considère les bas-fonds aménagés comme des domaines artificiels. L'article 11 responsabilise les collectivités à gérer leur terre. Mais quelle est la limite du pouvoir de gestion foncière des autorités coutumières ?

Selon nos résultats l'accès des femmes et des jeunes aux terres peuvent les aider à améliorer leurs conditions de vie et à réduire les taux d'immigration car ils forment plus de la moitié de la population totale.

Quels sont les modes d'accès et de gestion des bas-fonds ? Quelles sont les insuffisances liées à la gestion des terres dans ladite commune ? Quelles solutions ?

Nos hypothèses sont les suivantes : l'aménagement peut favoriser l'augmentation des terres exploitables et les productions et en même temps les conflits fonciers ; l'exploitation des bas-fonds souffre des contraintes comme le non-respect des engagements pris en matière de la gestion par les différentes parties (Autochtones et ST) ; l'accès des terres aux jeunes et aux femmes permet de réduire les conflits, la pauvreté et le taux d'exode rural au niveau de la commune de Kambila.

Notre objectif consiste à analyser les différents modes d'accès et de gestion des bas-fonds de la commune rurale de Kambila et les insuffisances liées à ces pratiques. Les effets induits sur les différentes couches sociales (surtout sur les femmes, les jeunes et les étrangers, ...) sont aussi analysés. Il s'agit d'identifier les modes de gestion, d'analyser les modes d'accès aux bas-fonds et de déterminer les insuffisances liées à l'accès et à la gestion des bas-fonds.

1. Méthode et matériels

La méthodologie utilisée pour atteindre nos objectifs a consisté à collecter des données qualitatives et quantitatives à travers des observations et des enquêtes de terrain dans les cinq (5) villages de bas-fonds à Kambila. Certaines données sont issues des ouvrages généraux et spécifiques, comme les revues, les articles, les mémoires, les thèses, les rapports, les périodiques, les textes législatifs et réglementaires. Ces documents ont été consultés à la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), à l'Institut de l'Economie Rurale (IER), à la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), au Programme National des Petits Barrages et Bas-fonds (PNPDBB), aux bibliothèques de l'IPU (Institut Pédagogique Universitaire), de l'ENSUP (Ecole Normale Supérieure), à la Direction de la Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT), à la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) de Koulikoro et sur Internet.

Les données quantitatives issues de l'enquête ont été collectées auprès de 100 exploitants agricoles repartis entre ces villages, 5 agents de Mairie de Kambila, 5 autorités locales, 5 agents des Services Techniques (5 du secteur d'agriculture de Kati, 5 d'IPRO-IRRIGAR, 5 DNA, 5 Génie Rural) etc.

Le choix de ces villages est guidé par les critères suivants : le village devait être parmi les villages qui ont participé physiquement et financièrement à la construction des barrages. Les villages retenus sont : Fanafiécoura, Dianéguébougou (recensés au compte de Sonikegny car leurs bas-fonds ne sont pas aménagés, mais ils exploitent les bas-fonds de Sonikegny) et N'Gorogodji, Bémasso (**Carte1**) qui sont aménagés, soit une population de 3 796 habitants dont 1 957 femmes (IPRO-IRRIGAR 2019).

L'enquête quantitative a consisté en l'administration de questionnaire comme matériels adressés aux exploitants des bas-fonds. Les questions portaient essentiellement sur les modes de gestion des bas-fonds, les modes d'accès aux terres des bas-fonds, le rôle et la part des femmes et jeunes dans la gestion, et sur les insuffisances liées à la gestion des terres dans la commune rurale de Kambila. Le questionnaire était adressé aux chefs des UPA.

Dans chaque village, nous avons pris 20 exploitants, eu égard au temps et au moyen financier. Nous avons procédé à un l'échantillonnage par quota, ce qui nous a conduit au pas de sondage suivant : 5 ($100 : 20 = 5$) a été possible grâce à la base de données des exploitants des bas-fonds de ces villages. Il faut être un exploitant actif dans les bas-fonds. Le premier exploitant est choisi entre 1 et 5.

Tableau 1 : taille de l'échantillon par village et par sexe

Villages	Femmes	%	Hommes	%	Effectifs
Sonikegny	8	18	12	22	20
Bémasso	9	19	11	21	20
Dianéguebougou	11	20	9	20	20
N'Gorogodji	14	23	6	16	20
Fanafiécoura	10	20	10	20	20
Total	52	100	48	100	100

Source : enquête personnelle, 2021

L'enquête qualitative nous a permis d'approfondir les informations collectées auprès des ménages. Ces données ont été obtenues à l'aide de guides d'entretien adressés à quinze personnes ressources. Celles-ci composées de responsables des services techniques, des autorités locales et des personnes ressources.

1.1. Présentation de la zone d'étude

Créée suivant la *Loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996* de la République du Mali, la commune rurale de Kambila est située à 22 km au nord-ouest de Bamako sur la RN3 qui relie Bamako aux frontières mauritanienne et sénégalaise. Le climat est de type soudanien avec deux saisons : saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche allant de novembre à avril. Les sols sont sablonneux, limoneux et argilo-sablonneux dans les zones d'accumulation et dans les bas-fonds. Cette commune est constituée de 15 villages dont 5 disposent d'un bas-fond chacun, avec une population estimée à 22327 habitants DNP (2021) sur une superficie d'environ 429,25 km².

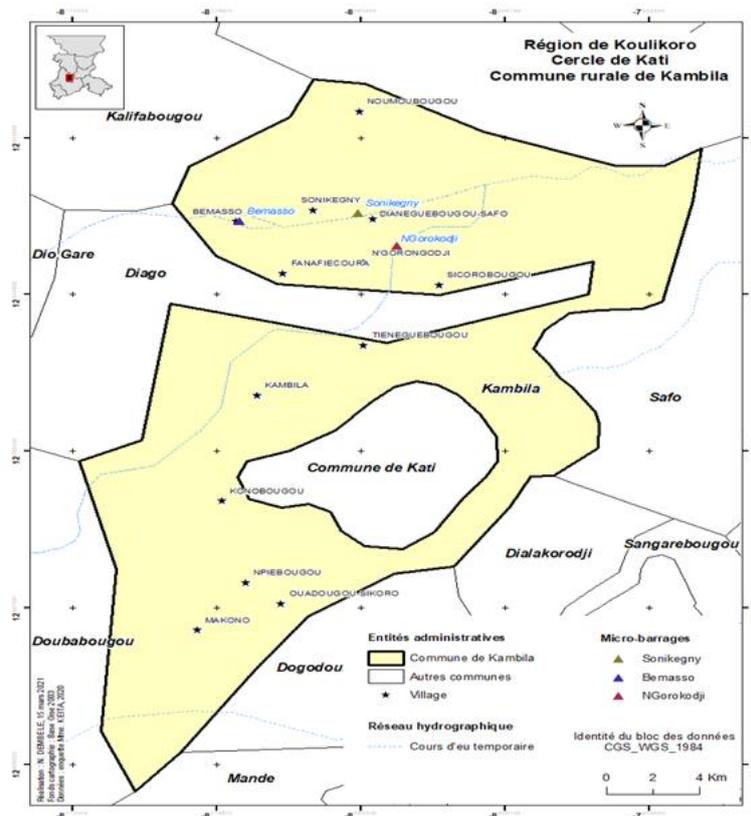
Tableau 2 : Evolution de la population du Cercle de Kati et de la Commune de Kambila de 2015 à 2021.

Années	Cercle de Kati	Commune de Kambila
2015	1 173 570	18 847
2016	1 207 936	19 399
2017	1 243 091	19 963
2018	1 278 642	20 534
2019	1 315 212	21 122
2020	1 352 419	21 719
2021	1 390 284	22 327

Source : Direction Nationale de la Population 2021.

Ce tableau montre une population en croissance très rapide. Entre 2015 et 2021, la population a augmenté de 3480 et une moyenne annuelle de 20559 personnes soit une augmentation de 15,5% en moins de dix ans.

Carte de la commune rurale de Kambila (Kati, Mali)

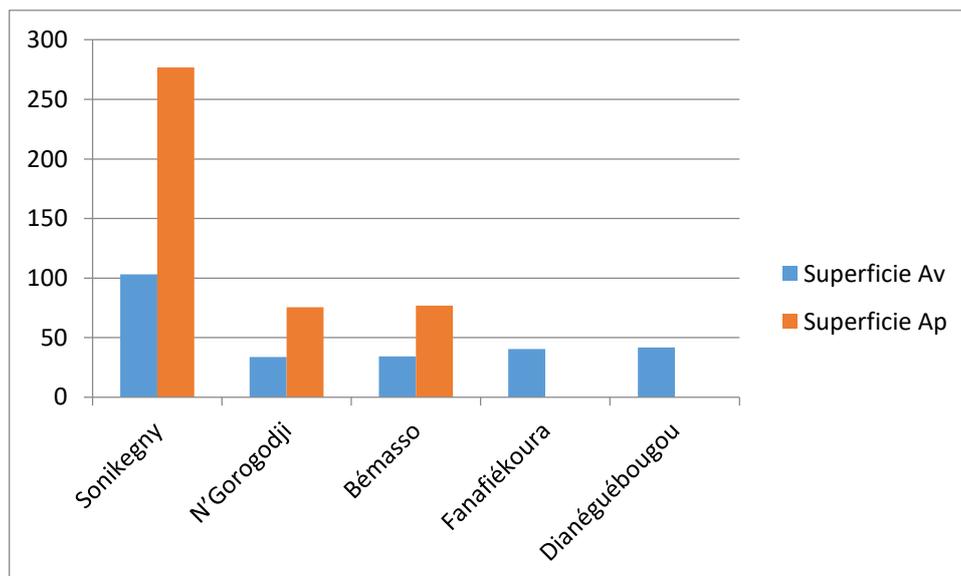


2. Résultats

2.1. Superficie avant et après AHA

Les résultats ont montré que l'ensemble des 5 bas-fonds de notre zone d'étude couvre une superficie de 429,25 Km².

Graphique : superficie avant et après AHA/ bas-fonds en hectare



Source : enquête personnelle, 2021

Le Tableau3 présente la situation foncière des villages bas-fonds.

Tableau 3: superficies exploitées par bas-fonds et par activités

Villages	Usine Superficie/ha	Carrière Superficie/ha	Superficies accaparées en ha	Superficie utilisée	Superficies total/villages en ha
Fanafiè-coura	10	10	20	40	750
Soninkégnny	1000	2000	2011	5011	4100
N’Gorogodji	-	-	200	200	3070
Bemasso	15	15	15	45	1300
Dianékébougou Safo	-	-	nd	-	700
Total	1025	2025	2246	5296	9920

nd – non disponible ; - – néant.

Source : ONG/Tonus, 2012.

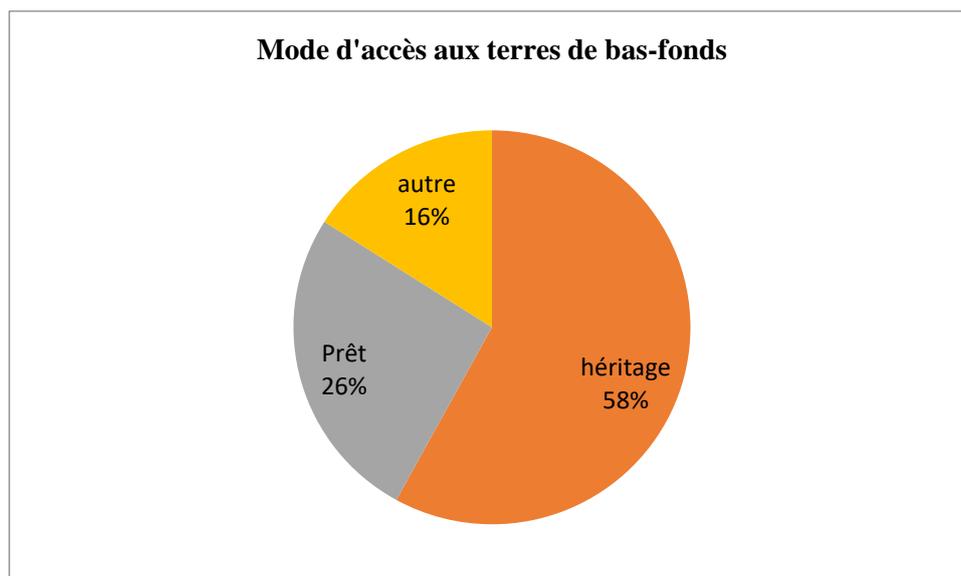
L’ensemble des 5 bas-fonds couvre une superficie de **9920** ha dont 53,38% est exploité. Ce tableau montre la présence d’activités non agricoles comme les carrières et les usines.

2.2. Modes d’accès et de gestion de la terre

À Kambila comme ailleurs au Mali, l’utilisation des terres est régie par un double système : droit coutumier (héritage et prêt : graphique1) et le droit de l’Etat moderne. Mais les ruraux de façon générale reconnaissent seulement le droit coutumier **Berry (1989)**, qui reconnaît la prééminence de certaines familles sur toutes les terres.

Mais l’aménagement hydro-agricole recompose les droits coutumiers avec l’imposition de nouvelles règles d’accès aux terres aménagées comme la fixation de quotas pour tous les exploitants selon la taille de la famille, et 15% pour les femmes.

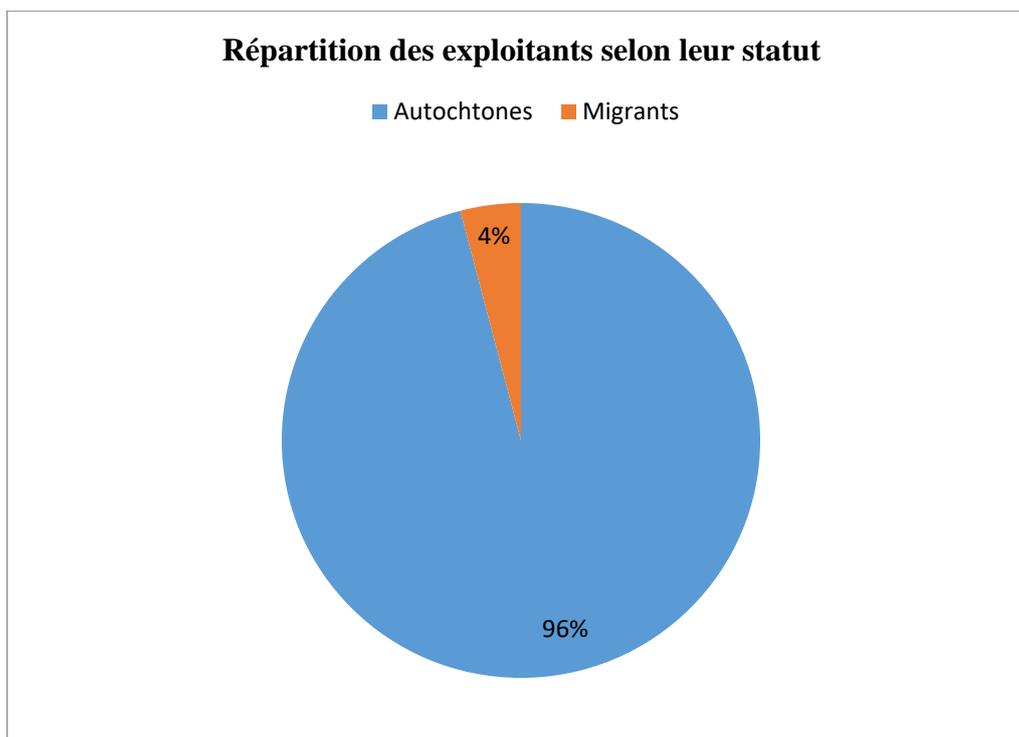
Graphique1 : Mode d'accès à tous les bas-fonds de Kambila



Source : enquête personnelle, 2021.

Ce graphique montre des différents modes d'accès aux terres de tous les bas-fonds de Kambila de manière générale. Les autres formes dans le graphique indiquent les modes de prêt sur prêt et pour travaux d'intérêt public. Le système d'héritage et de prêt est très courant entre autochtones. Le système de prêt sur prêt est utilisé avec les migrants qui n'exploitent que 4% des terres (voir graphique2).

Graphique2 : Répartition des exploitants selon leur statut dans les cinq villages de bas-fonds



Source : enquête personnelle, 2021.

Les femmes n'accèdent aux bas-fonds que par héritage contrairement à la loi. Par contre à N'Gorogodji, IPRO-IRRIGAR et d'autres projets ont octroyé des terres aux femmes soit 0,25ha par groupement de femmes.

2.2. Gestion des bas-fonds aménagés

L'aménagement a permis une augmentation des superficies emblavées (Graphique2). La gestion des bas-fonds aménagés est du ressort des projets et des services techniques représentés au village par un comité de gestion. Par contre pour accéder à ces terres aménagées, il faut avoir participé aux travaux d'aménagement et contribué à l'apport personnel imposé par les bailleurs de fonds¹. Ces derniers en conformité avec les textes autorisent l'accès à tous, y compris les femmes et les jeunes contrairement aux droits coutumiers qui privilégient les

¹ Comme Allemagne (GIZ) et les projets, PASSIF, etc. c'est cette contribution qui est complété par les bailleurs pour entreprendre les travaux d'aménagement.

hommes. Cela suscite des conflits car la plupart des ruraux reconnaissent difficilement cette loi de l'état sur les terres.

3. Discussion

La législation foncière au Mali est fondée sur cinq principes importants : l'égalité des citoyens, la domanialité, la décentralisation, l'accès à la propriété à travers l'immatriculation et le titre foncier, la reconnaissance des droits coutumiers. Au Mali, la tenure foncière se décline en deux grands systèmes : le système formel, de droit écrit, établi par l'Etat et les systèmes coutumiers de gestion des terres et des ressources naturelles sont héritées des Grands Empires (Djiré M. et Keïta A., 2016). Ces systèmes qui expliquent le mode d'*organisations socio-foncières* des sociétés traditionnelles africaines sont en rapport avec les *spécificités historiques, géographiques et socioculturelles* de chaque peuple. Entre ces deux systèmes existent des pratiques officieuses qui empruntent à l'un et l'autre des deux systèmes (Djiré M., 2007). Pour notre zone d'étude, la situation est similaire avec quelques variances. Dans les cinq villages des bas-fonds de la commune rurale de Kambila, les modes de gestion et d'accès à la terre sont fortement influencés par le droit coutumier que par le droit de l'État.

D'abord les terres appartiennent aux familles fondatrices des villages, qui sont *les premières installées*. Le chef de village qui est choisi parmi les descendants des fondateurs gère en collaboration avec les autres personnes âgées notables qui sont ses conseillers : la gestion est collective et le fait des autochtones selon les normes coutumières, et l'accès par héritage et prêt avec exclusion des femmes. Celles-ci n'ont accès à la terre que pendant une courte période pour le maraichage avec quelques exceptions.

Djiré M. et Keïta A. (2016, p.9) ont identifié deux modes principaux d'accès à la terre pour le Mali : « affectation, don et héritage entre les autochtones ; et le système de prêt, de métayages, et de location avec les étrangers », confirmant ainsi nos résultats.

Dans notre zone d'étude, les ventes de terres sont très rares car elles ne sont pas autorisées. Ces dernières années, elles sont survenues après l'aménagement, avec l'urbanisation de la ville de Kati, la convoitise de citoyens venus d'ailleurs et le comportement louche de certains élus et autochtones. Dans **certaines** conditions, des autorités louent des terres à des particuliers pour l'exploitation agricole, **certain**s parmi eux profitent de cette situation pour faire des papiers légaux à l'insu des propriétaires et développer d'autres activités comme les habitats ruraux, les carrières et les usines, etc.. Ce qui est source de conflits.

Pendant la colonisation, le droit coutumier fut reconnu par le colonisateur (Djiré M., 2007) puis par l'État malien après l'indépendance (Code Foncier et Domanial du Mali, 1986² et 2000). Dans la plupart des villages, la terre est sacrée et appartient aux génies qui ont accepté l'installation du premier ou des premiers venus.

A Kambila, le mode d'accès est similaire aux autres milieux ruraux mais avec quelques exceptions dues à l'aménagement. Les bas-fonds non aménagés (ceux de Fanafiè-coura et Dianéguebougou) sont régis par les normes coutumières sans quota réservé aux femmes alors que ce sont ces dernières qui exploitaient les bas-fonds. L'aménagement a fixé des règles qui permirent aux femmes d'accéder aux terres par le quota³ (*au moins 15 % des aménagements fonciers de l'Etat ou des collectivités territoriales sont attribués aux groupements et associations de femmes et de jeunes situés dans la zone concernée*), mais ces règles sont difficilement respectées par chefs coutumiers à l'exception de N'Gorogodji où une grande proportion est attribuée aux femmes.

Selon les auteurs (Djiré M. et Keïta A., 2016) :

La cohabitation des deux systèmes de gestions pose d'énormes problèmes qui affaiblissent le cadre juridique et réglementaire du foncier. Des réformes profondes devraient être entreprises pour concilier les deux. Pour cela, les législateurs doivent se conformer aux réalités traditionnelles de chacune des localités l'inclusion des ruraux et le respect des engagements doivent être obligatoire pour chacune des parties.

L'inégale répartition des terres des bas-fonds est souvent source de conflits à Kambila car les exploitants ont vu leur droit antérieur remis en cause sans compensation. Ce résultat est confirmé par Lavigne et Robin, 2021.

Les études de BOUJU J., 1998 ; LAVIGNE DELVILLE *et al.*, 2000 confirment nos résultats en affirmant : « tout aménagement conduit à une modification de la carte de la répartition des terres en définissant de nouvelles règles d'accès des terres aménagés qui est source de conflits » à Kambila malgré les efforts des projets.

Par contre pour les exploitants, le droit coutumier ne disparaît pas avec l'aménagement. Même résultat obtenu par Konaté, 2021 dans le cercle de Kadiolo, ainsi que par BERRY, 1989 et CHAUVEAU *et al.*, 2004 (Burkina Faso) qui pensent que les terres relèvent de normes sociales structurées autour de l'histoire du peuplement et du statut social des acteurs en Afrique. Donc

² Djiré M. (2007), Les paysans maliens exclus de la propriété foncière ? Les avatars de l'appropriation par le titre foncier, IIED Dossier no. 144, 28p.

³ L'article 13 de la Loi n°2017- 001/ du 11 avril 2017 portant sur le foncier agricole.

les bas-fonds ne sont pas seulement des espaces physiques, c'est des espaces socialisés s'inscrivant dans les patrimoines lignagers et familiaux.

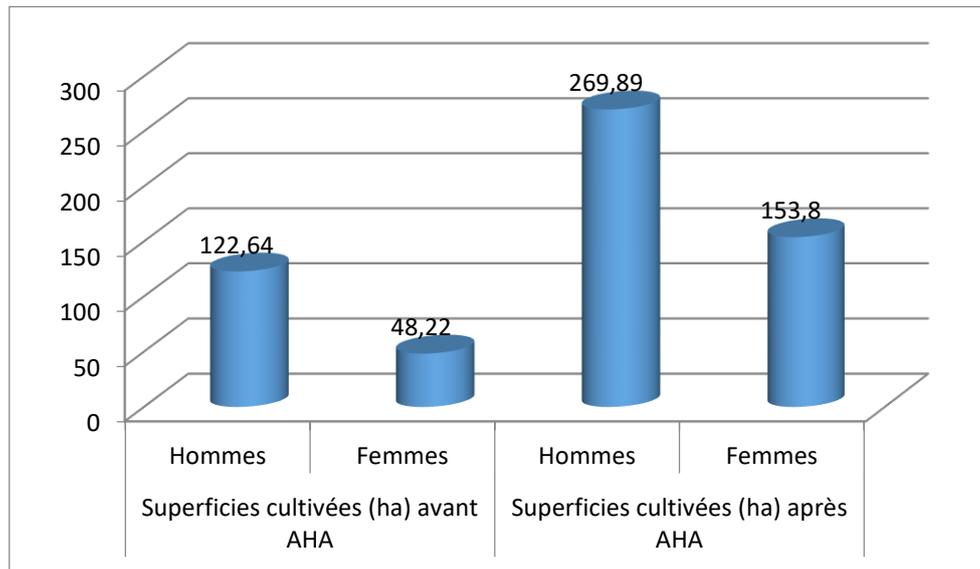
Ainsi l'attribution des parcelles en fonction de la taille de la famille : 1 ha pour les grandes familles (effectif supérieur à 30 personnes) à 0,25ha pour les plus petites familles, imposée par les partenaires (Coopération Française, Compagnie Malienne...CMDT) selon SIMPARA B M, 2013, ne corrobore pas avec nos résultats car les autorités coutumières de Kambila se sont opposées à cela.

Les bas-fonds sont des zones humides et jouent un rôle important dans la production agricole (Souberou et *al.* 2016 ; Konaté, 2017 et Dembélé 2019). Les auteurs Le Bars, (2010) ; Van Driel et *al.* (1993) affirment également que l'amélioration de la capacité de production permettrait donc une augmentation de la production et du revenu des exploitants. Konaté, (2017) affirme que pour relever ce défi, l'exploitation des bas-fonds ne suffit pas, mais il faut une véritable mise en valeur avec des aménagements adéquats : réalisation de diguettes selon les courbes de niveau, digue déversant, ouvrage de diversion avec réseau d'irrigation, permettront d'améliorer la maîtrise de l'eau. Il s'agit de modifier le fonctionnement hydrologique afin de rendre celui-ci plus favorable à la pratique de l'activité choisie.

Mais aucun de ces auteurs n'évoque le rôle très néfaste que jouent les transports solides en général dans les ouvrages hydrauliques (le comblement des réservoirs).

L'objectif principal des aménagements de bas-fonds consiste en la promotion de la riziculture et du maraîchage en période de décrue, ces résultats sont confirmés par Le Bars et de Van Driel et *al.*, (2013).

Graphique 3 : superficies exploitées avant et après aménagement par genre



Source : enquête personnelle 2021

L'analyse du graphique3 montre que la superficie exploitée par les hommes avant aménagement est 122,64 ha contre 48,22 ha pour les femmes et 269,89 ha pour les hommes contre 153,8 ha pour les femmes après aménagement.

Gestion des bas-fonds non aménagés et statut des exploitants dans les villages

Selon les résultats de nos enquêtes les exploitants des bas-fonds non aménagés sont des autochtones et des migrants, graphique3.

Dans les **bas-fonds non aménagés** la proportion des **autochtones est de 96%** et seulement **4% sont des migrants**. La tendance dominante c'est les autochtones, **graphique2**.

Conclusion

L'aménagement des bas-fonds redéfinit, de façon plus ou moins profonde, les règles d'accès à la terre aménagée selon les règles définies par la loi et les intervenants. Notre étude a mis en évidence cette conséquence de l'aménagement qui est souvent source de conflit à Kambila.

D'autre par le développement économique rural en général, la sécurité alimentaire et la production de cultures vivrières et maraîchères, en particulier, reposent sur l'accès au foncier. Mais, nous assistons à la ruée des entreprises privées vers les terres de cultures. Cet accaparement des terres par des activités non agricoles risque à la longue d'appauvrir les sols et de créer de sérieux problèmes environnementaux.

Pour une bonne gestion des terres, chacune des parties doit respecter ses engagements pris avant et après l'aménagement, surtout concernant la part réservée aux femmes et celle des jeunes.

Cette étude permet d'attirer l'attention des décideurs mais également les exploitants sur les fortes pressions anthropique, animale et climatique sur les terres des bas-fonds.

Bibliographie

Akplogan A. (2022), impacts de l'aménagement des bas-fonds sur la production hydroagricole et l'amélioration des revenus des exploitants de la commune rurale de Kambila, cercle de Kati. Thèse IPU, 240 pages.

Ballo M. (2019), Effets des changements climatiques sur les pratiques agricoles et la gestion durable des bas-fonds en zone Mali-sud: cas de Bamadougou et Bogotieré (Sikasso) et Sorobasso Koumbri (à Koutiala), thèse ex ISFRA, 183 pages.

BERRY S., 1989, Social Institutions and Access to Resources in African Agriculture. *Africa*, 59 (1), pp. 41-55.

BOUJU J., 1998 « Contrôle foncier et conflits pour les ressources : l'accès aux bas-fonds aménagés comme enjeu de pouvoir local ». In Ahmadi N., Témé B. (éd.) : *Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali*, Montpellier, Cirad : pp. 95-108.

Camara F. (2017), « Les titres fonciers autour de Bamako : modes d'accès et impacts sur les usages », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 17 Numéro 1 | mai 2017, mis en ligne le 25 mai 2017, consulté le 20 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/18547> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.18547>

CHAUVEAU J.-P., JACOB J.-P., LE MEUR P.-Y., 2004 « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Gouverner les hommes et les ressources : dynamiques de la frontière*. *Autrepart*, 30 (2), pp. 3-23.

Raunet M. 1985. Bas-fonds et riziculture en Afrique. Approche structurale comparative. *Agronomie Tropicale* 40-3. Pp 181-200.

Delville P. L. et al., 1997. Aménagement des bas-fonds dans les pays du Sahel, 71 pages.

Djiré M. (2007), Les paysans maliens exclus de la propriété foncière ? Les avatars de l'appropriation par le titre foncier, IIED, Dossier no. 144, 28 p.

Djiré M. et Keïta A. (2016), Cadre d'analyse de la gouvernance foncière Mali

Hountondji Y.-C et al., (2004), Mise en évidence des zones touchées par la désertification par télédétection à basse résolution au Niger. *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, n° 291, 18 pages.

Konan et al. (2019), Mode coutumier d'accès à la terre et situation socioéconomique des femmes rurales de Languibonou (Côte d'Ivoire), *Alternatives Rurales* (7), 11 pages.

Konaté A. (2021), l'évolution des structures agraires face aux défis de l'orpaillage dans le cercle de Kadiolo (Région de Sikasso), thèse de doctorat, IPU.

Lavigne D. et al. (2000), « *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*. Paris, GRET, coll. Études et travaux.

Simpara M. et al. (1996), caractérisation agroécologique de reconnaissance des bas-fonds de la zone Mali-Sud, Colloque CIRAD, Montpellier, France, 18 pages.

Traoré G. et al. 2017. Etat des cultures irriguées au Mali : Enjeux et Perspectives dans un contexte marqué par les changements Climatiques, Génie Rural, Bamako In 1^{er} Colloque International de l'Université de Ségou, pp. 27 -51, Septembre 2017.